

Voyage échange Lévis-Perpignan 2027

Du 3 au 13 février 2027 et du 25 mai au 5 juin 2027

Formulaire d'inscription et de sélection



Nom de l'élève : _____

Important – gestion de vos informations

L'inscription de votre enfant au Voyage échange Lévis-Perpignan 2027 implique la collecte et l'utilisation de renseignements personnels dans le but d'assurer une sélection équitable des participants, un jumelage optimal avec nos vis-à-vis perpignnais, une expérience sécuritaire ainsi qu'un voyage enrichissant pour tous.

Il s'agit de renseignements de nature académique, comportementale, fonctionnelle, médicale, familiale et financière. Nous vous demandons de remplir ce questionnaire avec honnêteté et, en respect de votre vie privée, nous nous engageons à prendre les précautions nécessaires pour assurer la protection des renseignements et à les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles vous acceptez de nous les fournir.

En vertu de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec, voici comment seront traitées ces informations.

Pour ce qui est des informations quant à l'inscription et à la sélection des élèves, seuls les membres du comité organisateur soussignés y auront accès. Le présent formulaire sera conservé en lieu sûr et verrouillé à l'école jusqu'à la réalisation de l'échange. Il sera ensuite détruit de manière sécuritaire.

Si votre enfant est choisi(e), nous vous enverrons un deuxième questionnaire pour nous aider à faire les meilleurs jumelages possibles. Les informations de ce deuxième questionnaire seront partagées avec le comité organisateur du Collège Jeanne D'Arc de Perpignan puisque les jumelages sont validés par les deux équipes. Ces informations seront aussi détruites de manière sécuritaire après la réalisation de l'échange.

Nous vous remercions et vous invitons à communiquer avec nous pour toute questions quant à la gestion de vos informations.

Le comité organisateur

Claudie Brisson
Directrice

Louis-Xavier Roy-G.
Enseignant organisateur

Partie 1

Identification – écrire lisiblement s.v.p.

1.1 Coordonnées de l'élève

Nom : _____ Niveau en 2026-2027 : _____

Mois et année de naissance : _____

1.2 Coordonnées des parents

Nom : _____

Tél. Maison : _____ Cell./travail : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Tél. Maison : _____ Cell./travail : _____

Adresse (si différente) : _____

Courriel : _____

Partie 2

Apprenons à te connaître (à remplir par l'élève)

2.1 Pour quelles raisons veux-tu participer à cet échange?

2.2 Quels sont tes champs d'intérêts? Que fais-tu de tes temps libres?

2.3 Si on demandait à tes amis ou à ta famille de te décrire, que penses-tu qu'ils diraient?

Partie 3

Conditions de santé et autres conditions particulières*

À remplir par les parents

Nom complet de l'élève : _____

3.1 Y a-t-il des conditions de santé particulières concernant votre enfant que nous devrions connaître en lien avec cet échange? Lesquelles?

Mentionnez ici toute allergie, toute intolérance (ex : fumée de cigarette), tout problème médical (y compris tout traitement médical ou prise de médicament de longue durée) de votre enfant qui peuvent avoir une incidence sur l'accueil de l'autre élève ET/OU sur son séjour dans une famille française.

Indiquez-nous aussi toute mesure d'adaptation utilisée.

3.2 Votre enfant a-t-il/elle des habitudes alimentaires particulières (ex. intolérance, difficulté avec certains plats, etc.)?

3.3 Votre enfant a-t-il/elle des peurs ou des phobies (ex. peur des chiens, peur des hauteurs, etc.)? Si oui, s.v.p. nous détailler à quel point cela affecte votre enfant.

3.4 Y a-t-il d'autres renseignements concernant ta santé ou des conditions particulières que nous devrions connaître en lien avec le voyage échange?

Je certifie que les renseignements concernant les conditions de santé et les conditions particulières de mon enfant listées aux points 3.1 à 3.4 sont exacts et complets.

Signature du parent : _____ Date : _____

*Les conditions de santé ou les conditions particulières de l'élève aux points 3.1 à 3.4 **n'influent pas** sur sa sélection, à moins qu'elles ne lui permettent pas de participer à un grand nombre d'activités prévues ou qu'elles posent un problème de sécurité insoluble dans le contexte de l'échange proposé.

Les connaître nous permet d'optimiser les jumelages et de mieux préparer le voyage.

Partie 4

Vos préférences d'accueil

Nous allons respecter vos préférences d'accueil.

Si vous avez de la latitude quant aux possibilités d'accueil, merci de nous l'indiquer. Cela peut faire une grande différence et permettre à un plus grand nombre de participants des deux côtés de l'Atlantique de vivre cette expérience, surtout si le nombre de participants ou nos ratios fille/garçon diffèrent un peu.

4.1 Notre famille désire accueillir :

- un garçon seulement
- une fille seulement
- un garçon en priorité, mais nous sommes ouverts à accueillir une fille
- une fille en priorité, mais nous sommes ouverts à accueillir un garçon

4.2 Notre famille est en mesure d'accueillir :

- un(e) seul(e) Perpignanais(e)

OU

- si nécessaire, nous sommes disposés à recevoir deux Perpignanais(es)

N.B. si vous êtes disposés à accueillir deux élèves (si cela était nécessaire pour arrimer nos inscriptions avec celles de Perpignan), vous aurez une réduction sur le montant à déboursier pour les activités faites ici.

4.2.1 Si vous êtes en mesure d'accueillir deux Perpignanais(es), veuillez nous spécifier vos préférences :

- deux garçons
- deux filles
- un garçon et une fille

Explications supplémentaires si nécessaire :

Partie 5

Contrat de voyage scolaire uniformisé CSSDN

En plus du présent formulaire, le Centre de services scolaires des Navigateurs (CSSDN) exige de tous les participants à un voyage scolaire à l'étranger, ainsi qu'à leurs parents, d'adhérer au contrat de voyage scolaire uniformisé du CSSDN.

Veuillez donc lire celui-ci et le signer.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

Voyage Scolaire

Contrat de participation (Directive CSSDN 7.3.10)

Votre enfant est invité à participer à l'activité suivante :

Voyage-échange Lévis-Perpignan du 25 mai au 5 juin 2027.

Dans le but d'assurer un voyage de qualité et profitable pour tous, nous vous demandons à vous et votre enfant d'adhérer aux directives du présent contrat.

Règles de conduite

Lors de son séjour à l'étranger, votre enfant devra respecter les règles de conduite édictées par les responsables du groupe, dont entre autres, les règles suivantes, sous peine de mesures disciplinaires :

1. L'élève devra en tout temps respecter les règles de conduite et mesures de sécurité en vigueur dans son école;
2. Tous les adultes accompagnateurs sont en situation d'autorité et les élèves sont tenus de les respecter et d'obéir aux consignes données.
3. Le langage, la politesse et le respect envers les jeunes et les adultes sont de mise.
4. Tous les élèves doivent participer aux activités à l'horaire. Ils doivent demeurer en groupe en tout temps à moins d'avis contraire. Si vous avez l'autorisation de vous éloigner, vous devez obligatoirement être en groupe de trois (3) minimum et en avoir avisé votre responsable de sous-groupe.
5. Il faut respecter les heures et les lieux de rassemblement.
6. Toute bousculade (même pour le plaisir), dispute ou attitude bruyante est interdite en tout temps.
7. Tous les élèves sont tenus de respecter les heures de coucher et de levée établies par les responsables.
8. Il est interdit d'avoir en sa possession un briquet, couteau suisse (canif) ou tout objet dangereux pour sa sécurité et celle des autres.
9. À l'hôtel, il n'y a pas de jeux ou d'attroupement dans les corridors. Les portes des chambres doivent demeurer fermées.

10. L'élève devra respecter les règles d'exportation et d'importation lors de ses passages aux douanes.

11. L'élève devra en tout temps respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays hôte.

12. L'élève devra en tout temps avoir un comportement et un habillement convenables.

13. Si quelqu'un est arrêté pour un vol ou autre infraction, ce sont les autorités du pays qui vous prennent en charge et les parents doivent s'occuper de la suite et du retour. Si des frais doivent être engagés pour l'élève ou l'accompagnement de ce dernier, ils devront être assumés par les parents.

14. Tout élève trouvé en possession ou ayant fait l'usage de drogue ou d'alcool et tout élève auteur d'une agression physique sera immédiatement retiré du groupe et retourné à la maison aux frais de ses parents. Si des frais additionnels en découlaient, le cas échéant, incluant les frais de l'accompagnement, ceux-ci seront assumés par les parents.

Document requis et règles douanières

Il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents de s'assurer que l'élève sera en possession de tous les documents requis par la commission scolaire et par les autorités du pays visité au moment de la visite, notamment, mais sans restreindre :

o Fiche santé

o Passeport (doit être valide jusqu'à une date dépassant de trois mois celle du retour)

o Preuve d'une assurance soins médicaux d'urgence (la vôtre, ou celle offerte par le voyageur)

o Certificat de citoyenneté pour les élèves nés hors Canada, n'ayant pas de passeport canadien.

Autorisation de consentir à des soins de santé

En cas d'urgence, s'il était nécessaire de conduire le participant à l'hôpital ou chez le médecin, les responsables communiqueront avec les parents de l'enfant mineur dans les plus brefs délais. Dans l'impossibilité de le faire, le soussigné autorise les responsables à faire donner les soins médicaux d'urgence au participant, lorsqu'un médecin les jugera nécessaires. Les frais d'ambulance et hospitaliers, s'il y a lieu, seront assumés par le participant et ses parents, solidairement.

Sous réserve de ce qui est ci-dessus mentionné, le parent autorise les accompagnateurs à assurer les soins mineurs auprès de son enfant pendant la durée du voyage dans le cas de nécessité. Il est entendu que ces soins mineurs peuvent viser l'administration de médicaments en vente libre (acétaminophène, gouttes ophtalmiques, décongestionnant, sirop contre la toux, etc.) dans le but de procurer un certain soulagement à l'enfant et d'assurer son confort.

Le parent déclare à cette fin avoir fourni une information complète relative à l'état de santé de son enfant, et ce, au meilleur de sa connaissance. En conséquence, il dégage la Centre de Services Scolaires des Navigateurs, ses administrateurs et les membres de son personnel de toutes responsabilités pouvant découler de tels soins.

Au cas où l'enfant devrait apporter des médicaments avec lui, les médicaments doivent être entreposés dans leur flacon/emballage original et être accompagnés de l'original de la prescription.

Fouille

L'organisateur de l'activité et les enseignants accompagnateurs se réservent le droit de procéder à une fouille des élèves et des bagages avant le départ et pendant le voyage. Si l'élève est pris en défaut, il sera retiré de l'activité. Les frais engagés sont alors non remboursables et si des frais doivent être engagés, ils seront assumés par les parents.

Retrait de l'activité

La direction d'établissement peut, à tout moment, si l'une ou l'autre des conditions ou obligations du contrat de participation n'a ou n'ont pas été respectées, retirer l'inscription et la participation de l'élève.

Dégagement de responsabilité

Nous, soussignés, comprenons que le C.S.S.D.N. ne fournit pas les services offerts dans le cadre de ce voyage, mais qu'il ne fait qu'agir à titre d'intermédiaire entre nous-mêmes et les fournisseurs de ces services, l'agence Prométour pour un voyage de groupe.

Nous acceptons donc d'être liés par les modalités de voyage, de changement au projet initial, de remboursement ou d'annulation qui seront négociées par le centre de services scolaires auprès des fournisseurs comme si nous les avons nous-mêmes négociées. Nous dégageons le centre de services scolaires de toute responsabilité pour la faute de ces fournisseurs de fournir le service prévu, le cas échéant.

Annulation

Outre les causes d'annulation négociées avec les fournisseurs, nous comprenons et acceptons que le centre de services scolaires puisse devoir annuler l'activité pour cause de force majeure ou pour assurer la sécurité des élèves, et ce, sans préavis. Nous dégageons le centre de services scolaires de toute responsabilité pour les dommages subis par une telle annulation faite de bonne foi, le cas échéant.

Ainsi, en cas d'annulation de l'activité ou du retrait du jeune (volontaire ou par décision de l'école), l'école et le centre de services scolaires ne s'engagent à remettre aucune somme d'argent à l'élève ou aux parents, sauf ce qui pourrait être remboursé par le fournisseur de services.

Nous, soussignés, déclarons avoir pris connaissance de la présente entente et des règles de conduite et les acceptons tel que stipulé.

Signé à _____, le _____ 20_____.

Nom de l'élève

Signature de l'élève

Nom du parent

Signature du parent

Partie 6

Validation de la candidature de votre enfant.

Nom de l'élève : _____

6.1 Conditions essentielles (cochez pour confirmer s.v.p.)

Moi et mon enfant qui désire participer au voyage-échange Lévis-Perpignan 2027 avons lu et signé le contrat de participation à un voyage scolaire uniformisé du CSSDN (7.3.10).

Je certifie que si mon enfant est choisi(e), je serai en mesure de lui procurer un passeport valide et, le cas échéant, toute autre documentation requise lui permettant de voyager en France en mai-juin 2027 (ex. : visa).

Je certifie que si mon enfant est choisi(e), je serai en mesure de fournir à l'école un certificat d'absence d'antécédents judiciaires pour moi-même (via une autorité compétente : SPVL, SQ, GRC, Cobourg ou de la Ville de Lévis) à l'automne 2027.

Je certifie que j'ai pris connaissance du coût de l'échange et que je serai en mesure de faire les versements aux dates requises à l'agence Prométour via leur plateforme en ligne.

Je certifie que je n'ai pas de compte en souffrance vis-à-vis l'école Champagnat.

Je certifie que je serai présent(e) à la maison aux heures normales de supervision parentale pour toute la durée de l'accueil de l'élève perpignonais sous mon toit du 3 au 13 février 2027.

Je certifie que je serai capable de subvenir aux besoins de l'élève perpignonais pendant son séjour ici (repas, lessive, sorties hors programme scolaire, etc.).

Si mon enfant est choisi(e), j'accepte de recevoir la visite de l'un des organisateurs du voyage pour valider la capacité d'accueil de l'élève perpignonais à ma résidence.

Si mon enfant est choisi(e) et que le Service du transport scolaire n'est pas en mesure de transporter l'enfant jumelé jusqu'à Champagnat lors de son séjour ici, j'assurerai alors son transport de ma résidence jusqu'à l'école (autobus de ville, automobile, etc.) *.

*N.B. Le cas échéant, le comité organisateur élaborera un système de covoiturage avec les parents des participants de votre secteur.

Si mon enfant est choisi(e), je m'engage à faire le premier dépôt sur le site du voyageur Prométour à la date requise (juin 2026).

Nom du parent responsable de superviser l'échange : _____

Signature du parent responsable de superviser l'échange : _____

Date : _____

6.2 Reprise et rattrapage académique

L'échange proposé amputera de de 10 à 11 jours d'école, en incluant les activités faites ici avec les Perpignanais. Conséquemment, il est possible que les enseignant(es) convoquent les participants à des reprises d'évaluation, du rattrapage (ex. récupération obligatoire) et qu'ils leur donnent du travail à faire à la maison pour rester à jour.

Élève : je m'engage à me plier aux exigences des enseignant(es) pour tout ce qui est des reprises, du rattrapage ou du travail à faire pour rester à jour académiquement, en lien avec le voyage-échange.

Parent : je m'engage à épauler mon enfant et l'équipe-école dans la gestion des reprises, du rattrapage et du travail à faire pour rester à jour académiquement.

6.3 Sélection des participants (si nécessaire)

Si nous avons plus d'inscriptions que de places disponibles, après arrimage avec l'école Jeanne D'Arc, nous devons procéder à une sélection. Nous le ferons de la manière la plus équitable et transparente possible.

Nous validerons d'abord si votre enfant répond aux critères universels :

- conditions essentielles du point 6.1;
- réussite académique confortable en 2025-2026;
- le cas échéant, l'historique de son attitude et comportement à l'école et lors de précédentes sorties et voyages scolaires.

Ensuite, voici comment nous sélectionnerons parmi les participants répondant aux critères universels (critères en ordre de priorité).

A. Jumelage avec élève du même sexe, d'âge similaire.

B. Jumelage avec élève aux intérêts similaires, ou conciliables.

C. Raisons qui motivent l'élève à participer à l'échange.

Parent : je suis d'accord avec ce protocole et je m'engage à respecter la décision de l'école quant à la sélection des participants si celle-ci était nécessaire.

6.4 Inscription sur la plateforme du voyageur Prométour et dépôt de 500\$

Si mon enfant est choisi(e), je m'engage à procéder avec diligence à son inscription sur la plateforme du voyageur Prométour et à procéder au dépôt de 500\$ (en mai). C'est seulement une fois cette étape complétée que l'enfant est officiellement inscrit(e) au voyage-échange.

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Le comité organisateur du voyage-échange Lévis-Perpignan 2027 vous remercie d'avoir pris le temps de remplir ce formulaire d'inscription et de sélection.